



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

29 avril 2009

Numéro 299

Par l'équipe du Collectif



Dépôt du 14 mai

La fièvre monte

C'est dans 2 semaines et la fièvre monte. Les autobus se remplissent, les bénévoles s'inscrivent, les chèques de dons entrent.

Vous avez vu? On est rendus à 97 415 signatures! Êtes-vous sûrEs que vous avez raclé tous vos fonds de boîtes et que vous nous avez renvoyé TOUS les cartons signés? De temps en temps, quelqu'unE nous arrive encore avec 50, 100 ou 200 cartons « oubliés » sur une tablette. Si on rêvait... si on atteignait le chiffre magique de 100 000...!

Magique aussi, l'idée du geste symbolique que nous ferons touTEs ensemble pour remettre les signatures. Motivante, la vision des mille personnes signifiant aux éluEs de l'Assemblée nationale leur volonté de lutte à la pauvreté.

Venez, vous serez fierEs d'avoir participé à ce grand rassemblement.

MISSION COLLECTIVE

BILAN AU 28 AVRIL 2009



97 415
CARTONS SIGNÉS



1 019
LETTRES D'APPUI

MISSION COLLECTIVE a maintenant son blogue et son bandeau

Le blogue

Afin de regrouper sur une seule page tous les outils et toutes les informations ayant trait au 14 mai prochain, jour du dépôt de la pétition MISSION COLLECTIVE devant l'Assemblée nationale, le Collectif vient de créer un blogue. En plus d'avoir une interface de navigation plus conviviale que celle du site Internet du Collectif, il permet aux visiteurs de laisser des commentaires. Pour s'y rendre, on tape l'adresse suivante : www.missioncollective.blogspot.com. Allez y faire votre tour ! Et n'hésitez pas à y laisser quelques mots !

Le bandeau

Voici un bandeau qui annonce le dépôt de la pétition le 14 mai, devant l'Assemblée nationale. Vous pouvez joindre cet outil de mobilisation à tous vos courriels, ou encore le mettre dans vos textes et sur votre site Internet. Il est disponible au www.pauvrete.qc.ca/article.php?id_article=594.



Avis sur les cibles d'amélioration du revenu du Comité consultatif

Des pistes d'action urgentes pour le gouvernement

Le 21 avril dernier, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale publiait son avis sur les cibles d'amélioration du revenu, comme prévu dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce document énonce quatorze recommandations qui portent non seulement sur l'amélioration des revenus des personnes les plus pauvres au Québec, mais aussi sur l'accès aux services ainsi que sur l'intégration sociale et en emploi de ces personnes.



Le cœur de l'avis : le revenu

Le Comité consultatif opte pour la mesure du panier de consommation (MPC) afin de fixer le soutien financier minimal nécessaire pour couvrir les besoins de base. Ce choix a un avantage non négligeable : cette mesure est indexée annuellement selon l'évolution des prix qui la composent, supérieure à l'inflation générale. Pour le Collectif, la MPC ne représente qu'un « minimum » auquel toutes devraient avoir accès sans discrimination.

Le Comité consultatif recommande au gouvernement, comme première étape, de porter le revenu des personnes à l'aide sociale à 80% de la MPC. L'application immédiate de cette recommandation aurait un impact majeur sur le revenu des personnes seules « sans contrainte à l'emploi » : elles verraient leur revenu disponible passer de 610 \$ à 877 \$ par mois. Le revenu des familles avec enfants bénéficiaires du programme d'aide sociale ne serait pas affecté puisqu'il atteint déjà 80% de la MPC.

Pour sortir de la stigmatisation rattachée à la sécurité du revenu, le Comité consultatif innove en proposant une approche fiscalisée : un crédit d'impôt remboursable versé à tous les mois avec la prestation d'aide sociale, comme c'est le cas avec le remboursement de la TVQ.

Le travail plus payant

Le Comité consultatif suggère de faciliter le passage de l'aide de dernier recours au travail et recommande que les prestataires d'aide sociale ne se voient plus couper totalement leurs gains de travail au-delà d'un certain seuil. Il propose que toutes celles et ceux qui ont des gains de travail équivalant à 16 heures par semaine au salaire minimum se voient assurer un revenu annuel au moins égal à la MPC (13 155\$). Il invite également le gouvernement à poursuivre ses efforts pour augmenter le salaire minimum afin que les travailleurEs sortent de la pauvreté. Malheureusement, le Comité n'indique pas de cible claire. Pour sa part le Collectif est catégorique : le salaire minimum devrait être à 10,66 \$ l'heure en 2009.

La fin des catégories?

Le Comité consultatif propose également au gouvernement d'abolir les catégories à l'aide sociale. Finies les catégories; plus d'« aptes » ou d'« inaptes », de personnes « avec » ou « sans » contrainte. Toutes les personnes seraient traitées sur un même pied d'égalité et recevraient la même prestation. Cependant, celles qui ont des besoins spéciaux, dus à un handicap ou une maladie, recevraient des crédits d'impôt remboursables relatifs à ces besoins.

Le Collectif constate avec regret que les jeunes de moins de vingt ans ne sont pas considérés comme des citoyenNEs ayant les mêmes droits que les autres. En effet, l'avis du Comité laisse entendre que ces jeunes devraient être obligés de participer à des mesures actives (de formation, d'intégration sociale ou en emploi) pour avoir droit au même soutien que leurs aînés. En vertu de son engagement envers les droits humains, le Collectif ne peut accepter cette recommandation qui crée une autre catégorie de citoyenNEs et accroît les inégalités.

En prendre acte

L'avis du Comité consultatif contient d'autres propositions d'importance. Notons la poursuite de la construction de logements sociaux, la nécessité de fournir une assurance habitation de base aux personnes les plus pauvres et l'élimination de certaines contraintes pour les personnes qui souhaitent bénéficier de l'aide sociale. Cependant, plusieurs passages de l'avis portent à interprétation; la vigilance demeure essentielle puisque le gouvernement pourrait en prendre prétexte pour ne pas garantir les droits des personnes les plus pauvres au Québec.

Comme l'écrit si bien le Comité dans son avant-propos : « L'égalité, égalité des droits et droit à l'égalité, constitue une valeur centrale de toute action visant à améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités ». Le gouvernement doit en prendre acte.

Notez que le Collectif mettra à la disposition de son réseau une analyse plus substantielle de cet avis dans les prochaines semaines.

Un regard croisé sur l'avis

Le Comité AVEC contribue au Collectif en y apportant son regard croisé notamment sur des enjeux de la lutte à la pauvreté. C'est dans cette optique qu'il s'est penché sur l'avis du Comité consultatif. Le Comité AVEC souligne que hausser les revenus permet de s'élever au-dessus du quotidien. C'est avoir le choix, avoir une marge de manœuvre. C'est aussi un tremplin, une véritable chance d'améliorer sa situation : « c'est ça qui m'a permis de retourner à l'école ».

Il faut augmenter les revenus des personnes au bas de l'échelle, parce que ne pas appliquer la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* que le Québec s'est donnée revient à ne pas respecter la démocratie et les droits de toutes. Le comité AVEC croit à la solidarité de toutes les citoyenNEs, qu'ils soient en situation de pauvreté ou non. Lutter contre la pauvreté, c'est contribuer à l'enrichissement collectif de la société québécoise dans son ensemble. 🌱



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca